



SÉCURITÉ

TP A2SP – TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SURETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Taux de réussite à la certification : 60 %

PRE-REQUIS

- Disposer d'une connaissance de la langue française défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité. (Dans le cadre de la promulgation de la loi sur la sécurité globale, depuis le 27.05.21, les ressortissants étrangers hors union européenne ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (art. 23)

OBJECTIFS

Acquérir un Titre professionnel du Ministère chargé de l'Emploi « Agent de Sûreté et de Sécurité Privée » de niveau 4 pour accéder à un emploi reconnu dans le secteur de la sécurité privée.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation préparant au titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privé (A2SP) est composée de trois activités types, à chacune correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP). La validation de ces trois CCP permet la délivrance du titre professionnel.

Pour valider le titre le candidat doit obtenir les trois CCP qui le compose :

- **CCP1 – Bloc 1** : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité (114 heures)
- **CCP2 – Bloc 2** : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de

prévention et de protection contre les risques et les menaces (75 heures)

- **CCP3 – Bloc 3** : Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée (126 heures)
- + Pack d'accompagnement (60 heures)

DURÉE

Durée globale de 525 heures comprenant :

- 420 heures en centre (durée de l'examen comprise)
- 105 heures en entreprise

METHODES MOBILISÉES

- Alternance entre apports théoriques (exposés, débats) et pratiques (travaux pratiques et mises en situation).
- Mobilisation du plateau technique sécurité.
- Formateurs professionnels issus des métiers de la sécurité

MODALITÉ D'EVALUATION

La durée totale de la session d'examen du titre professionnel est de 02h40 mn :

- Épreuve écrite collective: Questionnaire professionnel (45 mn)
- Épreuve individuelle : Mise en situation professionnelle (01h30 mn) et entretien technique (15 m)
- Entretien final devant le jury(10 min)

Possibilité de validation partielle : oui – Durée de validité de chaque bloc de compétences : 5 ans

Équivalence et passerelles : Niveau CAP, BEP

Suite de parcours : Évolution vers des postes d'encadrement d'équipe.

Débouchés : agent de de prévention et de protection incendie industriel ; agent de sécurité confirmé, agent de sécurité filtrage, agent de sécurité mobile,

agent de sécurité qualifié, agent des services de sécurité incendie, agent de sûreté magasin, agent de surveillance

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement si possession de l'ensemble des documents administratifs.


Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée
- Entretien de recrutement préalable au démarrage de l'action afin de vérifier les pré-requis et l'ensemble des documents administratifs.

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>



ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

? Nos locaux sont accessibles et conformes pour l'accueil de personnes à mobilité réduite

TARIF

- Tarif individuel indicatif de 4600 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter
- Formation prise en charge pour les demandeurs d'emploi en formation continue par Pole Emploi ou la région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

29/072022